



Créteil.net

[Retrouvez le site académique du SNPDEN \(en cliquant ici\)](#)

Informations du SNPDEN-CRETEIL

N°27-2008-2009

du 9 juin 2009.

SYNDICAT NATIONAL DES PERSONNELS DE DIRECTION

APRES LE CONGRES DE BIARRITZ, LES NEGOCIATIONS CONTINUENT

Le SNPDEN est engagé dans des négociations avec la direction de l'Encadrement. Celles-ci portent sur de nombreux aspects.

EVALUATION

A l'issue de plusieurs séances de travail débutées le 6 avril 2009, nous avons abouti en fin de semaine dernière à un accord avec la direction de l'Encadrement concernant l'évaluation des personnels de direction.

Elle sera sous deux formes distinctes :

- 1) Une évaluation sur la manière de servir établie à partir de la lettre de mission par le Recteur, l'IA-DSDEN ou l'IA adjoint.** Il s'agit d'une évaluation contradictoire effectuée à l'issue des trois années qui suivent la remise de la lettre de mission.
- 2) Un entretien de développement professionnel qui permettra et favorisera une mise en perspective de la carrière des personnels de direction.** Cet entretien, comme l'évaluation, sera mené par les mêmes supérieurs hiérarchiques. Sans enjeu immédiat, il est destiné à améliorer la prévisibilité du déroulement de carrière, en particulier pour les personnels de direction adjoints et les nouveaux chefs d'établissements.

Ces nouveaux dispositifs devraient entrer en vigueur à la rentrée 2011 et pourraient être testés, à titre expérimental, dès la rentrée 2010 en complément des dossiers de mutation traditionnels qui demeurent inchangés. La problématique mention « exceptionnel » y sera cependant remplacée par la mention « excellent ».

Par ailleurs au cours de cette réunion, le directeur de l'Encadrement a confirmé que la formation des stagiaires serait ramenée à un an (avec une possibilité d'une deuxième année dans certaines situations). Une partie des jours de stages se déroulerait sur les vacances d'été qui suivent le concours afin de limiter l'impact sur le travail professionnel en cours d'année. Le délai de 3 ans pour pouvoir muter demeure inchangé. A notre demande répétée d'indemniser le chef d'établissement d'accueil d'un personnel de direction stagiaire, le directeur de l'Encadrement s'est déclaré favorable à ce que cet aspect soit revu lors des échanges autour de la future PFR (Prime Fonction-Résultat).

DECONCENTRATION

D'autre part, le directeur de l'Encadrement, nous a indiqué que le ministère désirait procéder à une nouvelle phase de déconcentration concernant les personnels de direction. Cette nouvelle étape comprendrait la déconcentration aux recteurs du mouvement des adjoints, du tableau d'avancement à la 1^{ère} classe, des sanctions disciplinaires du 1^{er} groupe (avertissements et blâmes) et des arrêtés de mise en retraite.

Philippe Tournier, secrétaire général du SNPDEN, s'est élevé catégoriquement contre l'hypothèse d'une déconcentration du mouvement des adjoints qui mettrait en cause l'unicité du corps, voire son existence. Il en va de même pour la déconcentration du tableau d'avancement à la 1^{ère} classe : le rôle des CAPN doit être préservé comme instance de régulation et recours, indépendamment de considérations de simplification de la gestion qui peuvent être entendues mais relèvent d'un autre ordre.

INTEGRATION DES DIRECTEURS D'EREA ET D'ERPD

Le directeur de l'Encadrement a confirmé l'intégration des directeurs d'EREA et d'ERPD dans le corps des personnels de direction à partir de la rentrée 2011. Ces différentes décisions sont conformes aux mandats que nous avons reçus.

POURSUITE DES NEGOCIATIONS

Enfin, le directeur de l'Encadrement a pris acte du refus du congrès du SNPDEN de s'engager sur la voie d'emplois fonctionnels en EPLE mais aussi de notre acceptation d'ouvrir une négociation autour de la PFR. Dans cette perspective, il propose de partir des missions, du métier, de ses conditions objectives (il a évoqué des problèmes connexes non résolus à ce jour comme celui de l'administration des EPLE) et de sa place dans le fonctionnement du système qu'il faudra, selon le SNPDEN, aussi interroger. Ces réflexions sur le fond n'excluent pas de poursuivre en parallèle les échanges sur des améliorations catégorielles immédiates.

Le SNPDEN aborde ces perspectives dans un état d'esprit vigilant mais constructif.